

CONTACT

ELISABETH PAIVA

Coordinatrice administrative chargée des financements

e.paiva@lafocss.org
01 41 58 56 81

www.croix-saint-simon.org



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922



**Votre soutien est essentiel à nos actions
FAITES UN DON**

Plus d'infos sur www.croix-saint-simon.org

INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE ET SOCIALE (IFPS)

81/83, rue Michelet 93100 Montreuil

Tél. 01 41 58 56 70 / fax : 01 41 58 56 99 / ifps@lafocss.org



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE
ET SOCIALE CROIX SAINT-SIMON

Janvier 2021, Service communication Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Maquette : Petit m. Graphic Design. Crédits photos : Photo du film « De chaque instant » de Nicolas Philibert © Archipel 35 - 2018. Ne pas jeter sur la voie publique.



VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE,
UN MOYEN CONCRET
POUR AGIR À NOS CÔTÉS

DE LA NAISSANCE À LA FIN DE VIE AU SERVICE DES FAMILLES

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon déploie une offre globale et diversifiée d'accueil, d'accompagnement, de soins, de prise en charge médicale ou médico-sociale en Île-de-France au travers de 50 structures petite enfance, sanitaires, médico-sociales et d'un Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) :

Depuis 1933, avec la création de l'école d'infirmiers, la formation a toujours été au cœur des activités de la Fondation. Aujourd'hui, la formation qualifiante constitue un enjeu fondamental dans le développement de notre Fondation.



Les formations en santé que nous dispensons sont des formations professionnelles, axées sur l'apprentissage de compétences métiers.

Par l'alternance de cours théoriques, travaux dirigés et stages, l'étudiant intègre des connaissances théoriques, pratiques, et « cliniques » centrées sur l'observation et la relation avec le patient, et doit être capable de les mobiliser au moment opportun.

En complément du parcours de stages effectué par les étudiants, nous développons à l'institut, depuis de nombreuses années, une pédagogie innovante qui met l'étudiant en position de « s'entraîner », en toute sécurité, entre pairs ou avec d'autres étudiants de formations différentes, à bien agir en situations professionnelles. Nous utilisons entre autres, à cette fin, le numérique et la simulation en santé.

Mais cette pédagogie nécessite des compétences et des moyens spécifiques : il nous faut former l'ensemble de l'équipe pédagogique et nous équiper de matériels performants, et donc coûteux.



L'innovation n'est pas une fin en soi, mais un levier positif au service de la qualité et de la sécurité des soins, au service de l'apprentissage de métiers qui engagent tout particulièrement les professionnels dans leurs actes.

Aidez-nous à relever les défis de demain...



Valérie Leroux

L'INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE ET SOCIALE

Un institut de formation professionnelle initiale dans le champ sanitaire et social. Situé à Montreuil-sous-Bois (93), cet institut à taille humaine offre **un accompagnement individualisé et favorise la convivialité et les échanges entre les formations professionnelles**, gages d'une plus grande réussite en formation. Son projet pédagogique est fondé sur le souci de **l'excellence** et de **la qualité**, sur **le sens du service**, de **l'écoute** et du **respect des étudiants**.

Aussi, il privilégie la volonté de travailler **en réseau étroit avec tous les partenaires privés ou publics**. Agréé par la Région Île-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'IFPS prépare à **4 diplômes d'État** :

• ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

• AIDE-SOIGNANT

• INFIRMIER

• AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'IFPS EN CHIFFRES...





EN SOUTENANT L'IFPS, DEVENEZ ACTEUR DE LA FORMATION DES SOIGNANTS DE DEMAIN

Concrètement, ce soutien participe activement au fonctionnement de l'établissement : **modernisation des outils pédagogiques, renouvellement du matériel** à disposition des étudiants et de leurs formateurs, adaptation des locaux... Autant de projets pour lesquels les montants perçus via la taxe d'apprentissage seront déterminants.

Plus globalement, vous contribuez à fournir **une formation de qualité** à des centaines d'étudiants qui deviendront **les professionnels de demain au service de nombreux publics bénéficiaires**, à tous les âges et à toutes les étapes de la vie. En cela, vous participez à **répondre à un réel besoin en santé publique**.

EN 2020, LES MONTANTS PERÇUS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS ONT NOTAMMENT PERMIS :



D'acquérir

des logiciels d'e-learning
et de classe virtuelle



De renouveler

le parc informatique des étudiants
et d'acquérir des tablettes



De s'équiper

d'un écran
interactif



De perfectionner

la sonorisation
des 2 amphithéâtres

EN 2021, GRÂCE À VOUS, NOUS POURRONS :

- **Acquérir** des accessoires complémentaires pour les PC portables des formateurs (micro casques et webcam) pour les cours à distance
- **Former** l'équipe pédagogique au digital Learning
- **Rénover** nos salles de cours (stores, peinture).

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Pour rappel :

Les modalités de collecte de la TA ont évolué depuis 2020, dans le cadre de la loi « Avenir professionnel »...

Sur les 0,68 % de taxe d'apprentissage, 13 % pourront être fléchés vers



l'IFPS (contre 23 % depuis 2015), toujours éligible à ce financement.

Les changements de la loi :

- Il n'y a plus de catégories A, B, F, D
- Obligation pour les entreprises de flécher 100 % des 13 % de leur TA vers des « écoles »
- Date limite de versement des 13 % de la TA au 31 mai
- Plus de documents « Cerfa »
- Plus de fonds libres

La part de 13 % doit être reversée aux établissements habilités, **au plus tard le 31 mai 2021.**



Il suffit :

- De nous adresser votre versement par virement ou par chèque, avec notre bordereau complété ci-joint.

